



REGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

L'EUROPE EN RÉGION



Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

Comité de Suivi du 7 novembre 2022

(consultation écrite du 24 octobre au 7 novembre 2022)

Compte-rendu



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Volet territorial des fonds européens 2021-2027 – Stratégies de développement local

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027, et conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des Programmes européens en Nouvelle-Aquitaine, l’Autorité de gestion a consulté les membres du Comité, entre le 24 octobre et le 7 novembre 2022.

Cette consultation écrite a porté sur l’approbation des stratégies de développement local intégré adressées par les 54 territoires de contractualisation néo-aquitains.

Les membres du Comité ont été invités à exprimer leur vote sur les 54 grilles d’analyse réalisées pour chacune de ces stratégies.

Il est rappelé que la présente sélection porte uniquement sur la stratégie du territoire et ne constitue pas une adoption des règles de gestion et de sélection des projets avancées par les territoires à ce stade. Celles-ci seront abordées dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention AG-GAL, qui pourra s’engager dès que la sélection sera notifiée.

La note adressée à l’appui des grilles d’analyse, jointe au présent compte rendu, précisait :

- que 49 candidatures complètes étaient d’ores et déjà sélectionnables ;
- que 2 candidatures complètes étaient sélectionnables, sous réserve de la transmission par le territoire de l’ensemble des délibérations légalisées des collectivités concernées validant la stratégie et le portage de la candidature ;
- que 3 candidatures devaient être complétées.

Résultats du vote

Nombre de votes exprimés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	17	1	0

Le Comité de suivi approuve la sélection des stratégies complètes de développement local : cette décision peut être notifiée aux 49 territoires de contractualisation concernés.

S’agissant des 5 autres stratégies pour lesquelles des compléments sont attendus, la notification de leur sélection aux territoires concernés pourra intervenir dès lors que les éléments attendus seront apportés et conformes aux attendus de l’appel à candidatures et au règlement de sélection.

COMITE DE SUIVI – du 24 octobre au 7 novembre 2022

OBJET : Appel à candidatures auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour le volet territorial des fonds européens 2021/2027 – Sélection des stratégies de développement intégré

La Région Nouvelle-Aquitaine met en place une démarche territoriale multi-fonds pour la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens 2021-2027. Celle-ci regroupe l'initiative LEADER (FEADER 2023-2027), l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 et l'Objectif Spécifique 3.1 du Programme National FEAMPA 2021-2027.

Un appel à candidatures a été lancé le 16 décembre 2021 à destination des territoires néo-aquitains, afin de sélectionner les stratégies de développement local permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

54 candidatures ont été déposées par les territoires, soit la totalité des territoires de contractualisation en Nouvelle-Aquitaine auxquels s'ajoute Bordeaux Métropole (cf listes ci-dessous). Elles ont été analysées sur la base d'une grille de sélection qui a été soumise au comité par consultation écrite du 24 mai au 7 juin 2022. Les services des Départements et de l'Etat ont été associés à cette analyse dans le cadre d'un comité technique qui a eu lieu le 20 septembre.

De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu entre la Région et les territoires afin de compléter ou préciser certains aspects des candidatures et de vérifier, d'une part, les critères de recevabilité et, d'autre part, les principes et critères de sélection. Les listes détaillées ci-après indiquent la situation des candidatures à leur réception et leur situation au moment du comité de suivi.

La présente note a pour objectif de procéder à la sélection des stratégies de développement intégré sur la base des propositions du comité technique soit :

- 49 candidatures complètes et sélectionnables :

Département	Territoire	Date réception	Recevabilité au 11/07/2022	NOTE au 11/07/2022	Recevabilité au 24/10/2022	NOTE au 24/10/2022
Charente (16)	Ruffecois	16/06/2022	non	31/36	oui	36/36
Charente (16)	Ouest Charente	16/06/2022	non	30/36	oui	36/36
Charente (16)	Angoumois	15/06/2022	non	29/36	oui	36/36
Charente (16)	Sud Charente	15/06/2022	non	32/36	oui	36/36
Charente (16) et Haute Vienne (87)	Charente e Limousine	14/06/2022	non	31/36	oui	36/36
Charente -Maritime (17)	La Rochelle - Ré - Aunis	17/06/2022	non	37/42	oui	42/42
Charente -Maritime (17)	Vals de Saintonge	16/06/2022	non	28/36	oui	36/36
Charente -Maritime (17)	Saintonge Romane	15/06/2022	non	28/36	oui	36/36
Charente -Maritime (17)	Haute Saintonge	16/06/2022	non	32/36	oui	36/36
Charente -Maritime (17)	Îles et Estuaires Charentais	17/06/2022	oui	41/42	oui	42/42

Département	Territoire	Date réception	Recevabilité ou 11/07/2022	NOTE ou 11/07/2022	Recevabilité au 24/10/2022	NOTE au 24/10/2022
Deux-Sèvres (79)	Bocage Bressuirais	16/06/2022	non	30/36	oui	36/36
Deux-Sèvres (79)	Gâtine	17/06/2022	non	31/36	oui	36/36
Deux-Sèvres (79)	Niortais - Haut Val de Sèvre	13/06/2022	non	31/36	oui	36/36
Deux-Sèvres (79)	Mellois	17/06/2022	non	31/36	oui	36/36
Deux Sèvres (79) et Vienne (86)	Thouarsais - Loudunais	17/06/2022	non	20/36	oui	36/36
Vienne (86)	Centre Vienne	17/06/2022	non	33/36	oui	36/36
Vienne (86)	Grand Châtellerault	16/06/2022	non	27/36	oui	36/36
Vienne (86)	Sud Vienne	16/06/2022	non	32/36	oui	36/36
Corrèze (19)	Vézère - Auvézère	17/06/2022	non	35/36	oui	36/36
Corrèze (19)	Haute Corrèze Ventadour	16/06/2022	non	25/36	oui	36/36
Corrèze (19)	Bassin de Brive Tulle Agglomération	17/06/2022	non	31/36	oui	36/36
Corrèze (19)	Vallée de la Dordogne Corrèzienne	17/06/2022	non	34/36	oui	36/36
Creuse (23)	Territoire de Guéret	17/06/2022	non	34/36	oui	36/36
Creuse (23)	Combraille en Marche	17/06/2022	oui	35/36	oui	36/36
Haute-Vienne (87)	Limoges Métropole - Elan Limousin Avenir Nature	17/06/2022	non	29/36	oui	36/36
Haute-Vienne (87)	Châtaigneraie Limousine	16/06/2022	oui	35/36	oui	36/36
Haute-Vienne (87)	Haut Limousin	17/06/2022	non	29/36	oui	36/36
Haute-Vienne (87)	Monts et Barrages	15/06/2022	non	32/36	oui	36/36
Dordogne (24)	Grand Bergeracois	17/06/2022	oui	34/36	oui	36/36
Dordogne (24)	Isle en Périgord	16/06/2022	oui	35/36	oui	36/36
Dordogne (24)	Périgord Noir	17/06/2022	oui	34/36	oui	36/36
Dordogne (24)	Périgord Vert	17/06/2022	oui	34/36	oui	36/36
Gironde (33)	Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre	16/06/2022	oui	40/42	oui	42/42
Gironde (33)	Cœur-Entre-Deux-Mers	17/06/2022	non	35/36	oui	36/36
Gironde (33)	Haute Gironde	16/06/2022	non	36/36	oui	36/36
Gironde (33)	Sud Gironde	17/06/2022	non	32/36	oui	36/36
Gironde (33)	Médoc	17/06/2022	non	28/36	oui	36/36
Gironde (33)	Grand Libournais	17/06/2022	non	30/36	oui	36/36
Gironde (33)	Bordeaux Métropole	17/06/2022	non	27/34	oui	34/34
Landes (40)	Adour Chalosse Tursan - Marsan Agglomération	15/06/2022	oui	34/36	oui	36/36
Landes (40)	Haute Lande Armagnac	17/06/2022	oui	36/36	oui	36/36
Landes (40)	Landes Nature Côte Argent	17/06/2022	non	27/36	oui	36/36
Landes (40)	Adour Landes Océanes	17/06/2022	non	33/36	oui	36/36
Lot-et-Garonne (47)	Val de Garonne Guyenne Gascogne	17/06/2022	oui	33/36	oui	36/36
Lot-et-Garonne (47)	Albret	16/06/2022	non	32/36	oui	36/36
Lot-et-Garonne (47)	Agglomération d'Agen	17/06/2022	oui	32/36	oui	36/36
Lot-et-Garonne (47)	Vallée du Lot	17/06/2022	non	32/36	oui	36/36
Pyrénées-Atlantiques (64)	Vallée d'Ossau - Haut Béarn - Pays de Nay	17/06/2022	non	28/36	oui	36/36
Pyrénées-Atlantiques (64)	Pays Basque	17/06/2022	non	37/42	oui	42/42

- 2 candidatures complètes et sélectionnables sous réserve de la transmission par le territoire de l'ensemble des délibérations légalisées des collectivités concernées validant la stratégie et le portage de la candidature :

Département	Territoire	Recevabilité au 11/07/2022	NOTE au 11/07/2022	Recevabilité au 24/10/2022	NOTE au 24/10/2022
Pyrénées-Atlantiques (64)	Lacq Orthez Béarn des Gaves	non	31/36	non	36/36
Pyrénées-Atlantiques (64)	Grand Pau	non	28/36	non	36/36

- 3 candidatures qui devront être complétées sur les points indiqués dans les grilles de sélection :

Département	Territoire	Recevabilité au 11/07/2022	NOTE au 11/07/2022	Recevabilité au 24/10/2022	NOTE au 24/10/2022
Creuse (23)	Ouest Creuse	non	24/36	oui	27/36
Creuse (23)	Sud Creusois	non		non	14/36
Gironde (33)	Graves et Landes de Cernès	non	28/36	oui	28/36

Suivant sa décision, la sélection des stratégies pourrait être notifiée par la Région à la première catégorie de territoires dès l'issue de ce comité de suivi. Pour ces deux dernières catégories, la notification aux territoires concernés interviendrait dès lors que les éléments attendus seront apportés et conformes aux attendus de l'Appel à candidatures et au règlement de sélection.

Les grilles sur lesquelles s'appuie cette proposition de sélection sont jointes à la présente consultation.

Il est précisé que la présente sélection ne porte que sur la stratégie du territoire et ne constitue pas une adoption des règles de gestion et de sélection des projets avancées par les territoires à ce stade. Celles-ci seront abordées dans le cadre de la mise en œuvre de la convention AG-GAL, qui pourra s'engager dès que la sélection sera notifiée.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des programmes régionaux européens, l'autorité de gestion soumet au vote des membres du Comité, pour approbation, la sélection des stratégies de développement local. La session de vote se tiendra par voie dématérialisée du 24 octobre au 7 novembre 2022 inclus.